

INPI

13471

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY

18 SEP. 2002

ORDONNANCE

Nous, **J. HAPPE**, Vice Président du Tribunal de Commerce de Bobigny,

VU la requête **N°20020320** en date du **18 juin 2002** présentée Monsieur Jean-Luc VOILQUIN Président du Conseil d'Administration de la **Société Anonyme ART SELLE RCS N°542 010 483**, dont le siège social est situé **193 Route de St-Leu – 93800 EPINAY SUR SENE** qui envisage sa transformation en Société par actions simplifiée

VU de l'article L224-3 du code de commerce

DESIGNONS la : Société SOGERCO
9 avenue Percier
75008 PARIS

comme Commissaire à la transformation.

avec la mission d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister, ainsi que d'établir le rapport sur la situation de la Société.

DIONS que le rapport sera tenu à la disposition des associés,

DIONS que le commissaire désigné ci-dessus devra, avant de facturer ses honoraires, les soumettre pour accord à la Société ci-dessus désignée,

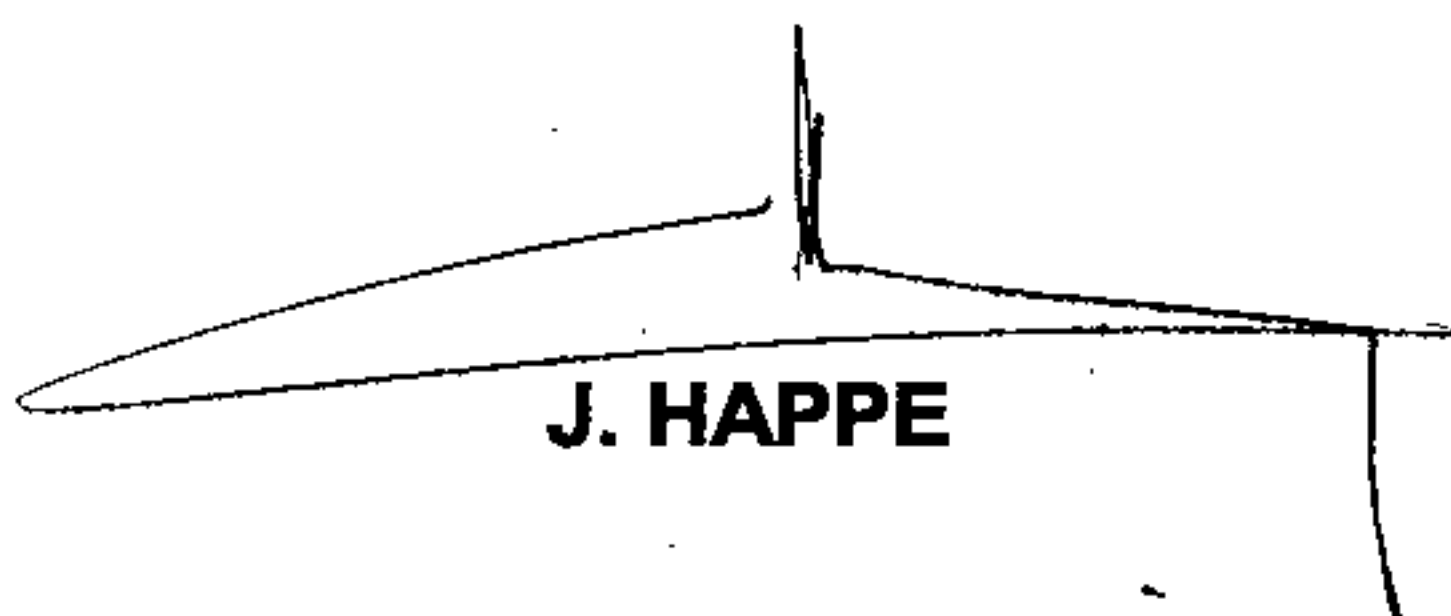
DIONS que le commissaire devra nous remettre son rapport et une note succincte sur la nature et l'importance des diligences justifiant la facturation envisagée,

DIONS qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé,

DIONS que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à Bobigny, le 24 juin 2002

LE VICE PRESIDENT



J. HAPPE

R0320/2002

ART SELLE

Société Anonyme au capital de 340 492 €

Siège social : 193 Route de Saint Leu – 93800 EPINAY SUR SEINE

SIREN 542 010 483 RCS BOBIGNY

**Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de BOBIGNY
169 Av. Paul Vaillant-Couturier
93008 BOBIGNY CEDEX**

Paris, le 5 juin 2002

Objet : Requête en vue de la désignation d'un Commissaire à la transformation

Monsieur le Président,

Je soussigné : **Monsieur Bernard VOILQUIN**,

Agissant en qualité de Président du Conseil d'administration de la société ART SELLE, Société Anonyme au capital de 340 492 Euros dont le siège social est situé 193 Route de St-Leu – 93800 EPINAY SUR SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 542 010 483,

Ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Le Conseil d'administration de la société envisage sa **transformation en Société par Actions Simplifiée**.

Par référence à l'article L.224-3 du Code de commerce et en l'état actuel de l'interprétation qui en est faite, il apparaît que cette transformation nécessite l'intervention d'un Commissaire à la transformation, chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers ; étant rappelé que le commissaire à la transformation peut être chargé également de l'établissement du rapport sur la situation de la société.

En conséquence, je demande, à Monsieur le Président, de nommer un commissaire pour remplir la mission définie à l'article L.224-3 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce qui prévoit dans son premier alinéa que « *le Commissaire aux comptes de la société peut être nommé commissaire à la transformation* », **je sollicite la désignation du Commissaire aux comptes actuel de la société en qualité de commissaire à la transformation, à savoir :**

- ♦ **La société SOGERCO**
9 Avenue Percier – 75008 PARIS
RCS PARIS 349 156 885

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueux sentiments.

Bernard VOILQUIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Voilquin', with a large, sweeping loop on the left side.